

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEME

Séance du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
ENVIRONNEMENT

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Approbation du
zonage de
distribution d'eau
potable de la
commune de
VERDUN
LAURAGAIS

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Frédéric
JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN,
Jean-François OURLIAC, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-Luc SANGUESA, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
06 octobre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Gérard LAMARQUE par Jean-Luc SANGUESA, Cédric LEMOINE par
Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER,
Jérôme SENAL par Jean-François OURLIAC.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Pierre MONOD à
Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER,
Danielle FABRE, Alain GALINIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRÉ, Giovanni ZAMAI.

PAR DELEGATION
LE

Absents: Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE,
René MERIC, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Marc TARDIEU,
Gilles TERRISSON.

Signature

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_142D-DE



2022-142

VU la loi n° 2021-788 du 12 juillet 2010, loi dite Grenelle 2 qui modifie l'article L. 2224-7-1 du CGCT, en rendant obligatoire le zonage d'alimentation en eau potable,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, dans une démarche de protection et de valorisation de son patrimoine, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a lancé un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui concerne la commune de VERDUN LAURAGAIS.

Cela a permis d'élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés et répondre aux besoins futurs. C'est dans ce cadre qu'un zonage d'alimentation en eau potable a été établi.

L'élaboration de ce zonage permet de déterminer les secteurs dans lesquels la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'engage à assurer la distribution en eau potable.

Considérant que le plan de zonage de distribution d'eau potable de la commune de VERDUN LAURAGAIS tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver le zonage de distribution d'eau potable tel qu'annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 octobre 2022

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Claire DARCHY

Philippe GREFFIER



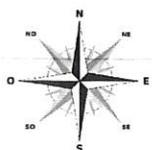
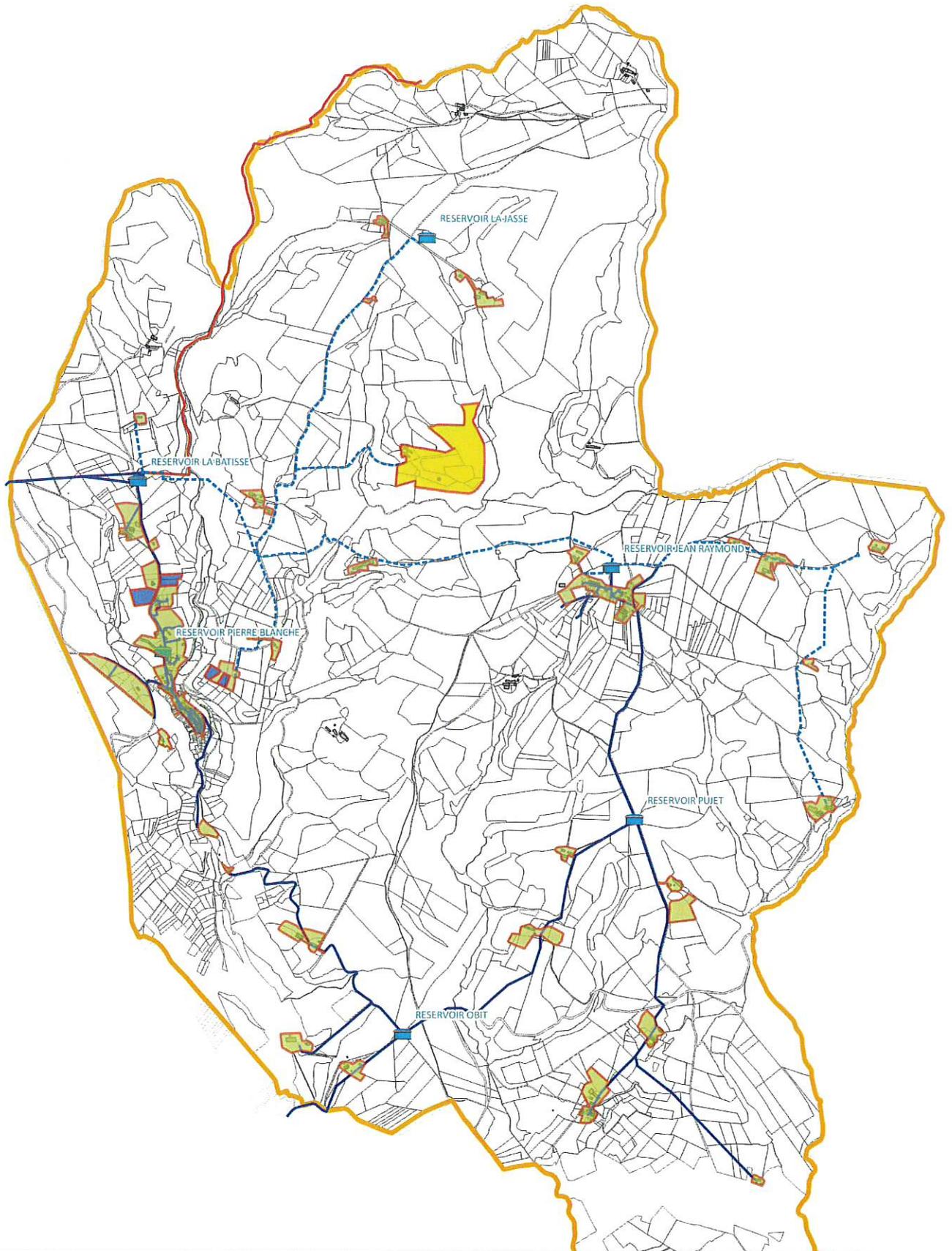
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS
Commune de Verdun-en-Lauragais (11) - Schéma directeur d'alimentation en eau potable
Plan du zonage de l'alimentation en eau potable

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_142D-DE



1:20 000

Format A3

Juin 2022

0 500 1 000 1 500 m

Reservoir AEP

Canalisation AEP

--- Distribution supprimée

— Distribution gravitaire

— Adduction gravitaire

Zonage de l'alimentation AEP

Zones actuellement desservies par le réseau

Perspectives de développement

Camping, sous réserve d'un dimensionnement suffisant du réseau pour supporter la demande en eau du projet



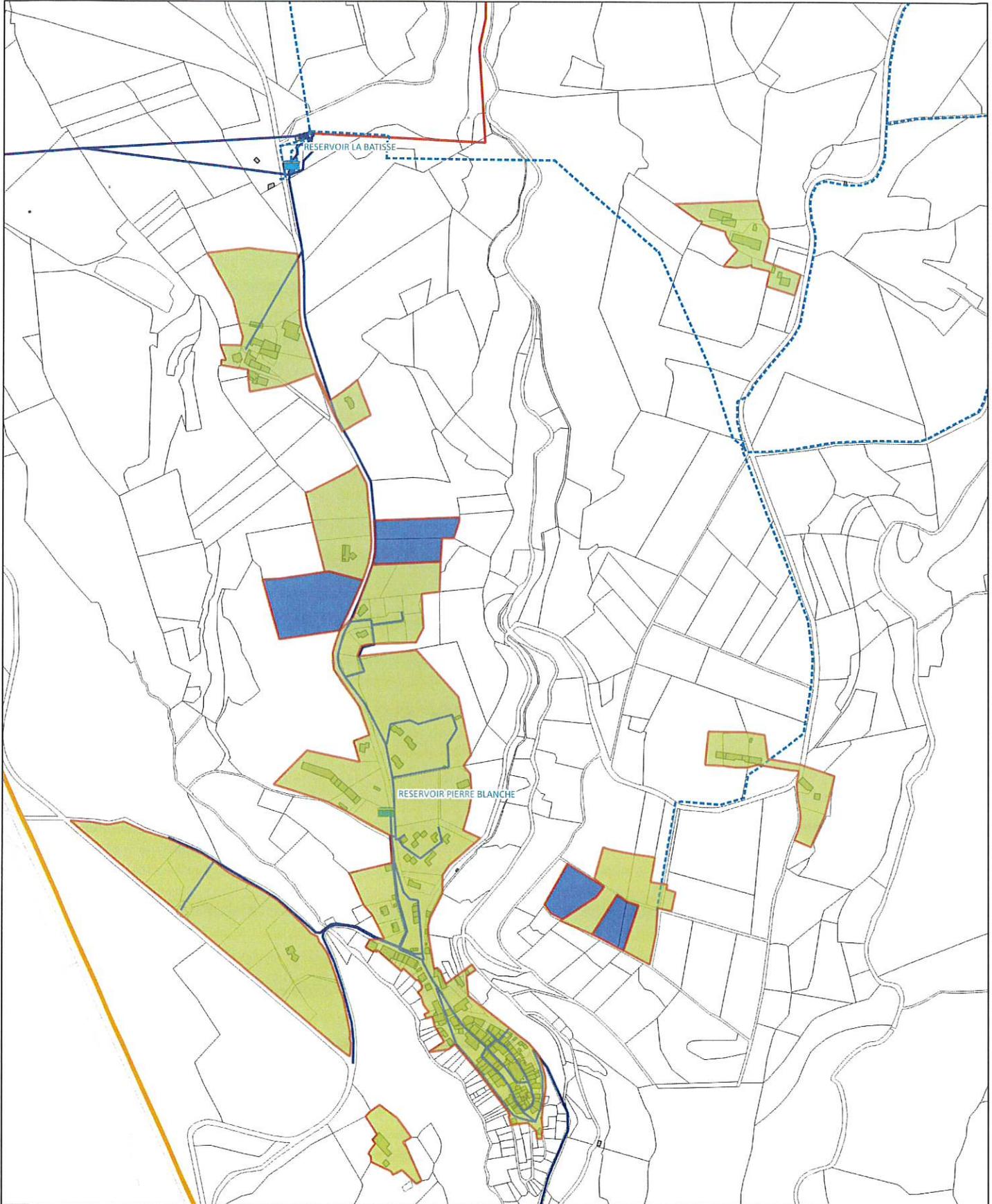
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
Commune de Verdun-en-Lauragais (11) - Schéma directeur d'alimentation en eau potable
Plan du zonage de l'alimentation en eau potable (zoom village)

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_142D-DE



1:5 000
Format A3
Juin 2022

| | |
|-------------------------|---|
| Réservoir AEP | Zonage de l'alimentation AEP |
| Canalisation AEP | Zones actuellement desservies par le réseau |
| Distribution supprimée | Perspectives de développement |
| Distribution gravitaire | Camping, sous réserve d'un dimensionnement suffisant du réseau pour supporter la demande en eau du projet |
| Adduction gravitaire | |



COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS
Commune de Verdun-en-Lauragais (11) - Schéma directeur d'alimentation en eau potable
Plan du zonage de l'alimentation en eau potable (zoom écarts)

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_142D-DE

